

DÉROGATION MINEURE

3, rue Enchantée

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera lors d'une séance publique qui se tiendra le 8 octobre 2024 à la salle du conseil municipal située au 435, boulevard Iberville, à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 3, rue Enchantée, à Repentigny, portant le numéro de lot 2 386 020, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 12 septembre 2024.

L'objet de cette demande est de réduire la marge avant à 4,84 m afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal, à usage d'habitation unifamiliale, alors que le règlement exige une marge de 7,5 m minimum sur l'immeuble situé au 3, rue Enchantée, portant le numéro de lot 2 386 020.

Préalablement à la décision du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 17^e jour du mois de septembre 2024.

Le greffier adjoint,



M^e Stéphane Desrochers, avocat